

**UNIL, Faculté de biologie et de médecine, 3<sup>e</sup> année de médecine**

Médecine : individu-communauté-société (MICS)

Programme de médecine et santé communautaires

Module B3.6 – immersion communautaire

**Devenir parents, à quel prix ? Perception des difficultés rencontrées par les couples lors d'une Procréation Médicalement Assistée**

*Nathalie Jauslin, Camille Meuwly, Clothilde Morzier, Marie Schwery, Gaëlle Weatherill.*

**Problématique :** Actuellement de plus en plus de couples ont recours à la Procréation Médicalement Assistée (PMA) malgré la confrontation à de nombreux obstacles, qu'ils soient financiers, éthiques, juridiques ou psychologiques.

**Objectif :** Mettre en évidence les principales difficultés perçues par les couples lors de leur recours à la PMA et souligner celles qui sont les moins explorées dans la littérature.

**Méthodologie :** Lecture d'articles et de rapports de santé publique. Entretiens avec plusieurs membres du corps médical, juridique, éthique et religieux. Questionnaires de 20 questions distribués aux patients par des médecins du Centre de Procréation Médicalement Assistée de Lausanne ainsi que par des gynécologues en cabinets privés.

**Résultats :** La perception des différentes épreuves rencontrées lors de la PMA varie selon les individus. Nous nous sommes penchées sur trois aspects qui nous ont semblé importants. *Loi* : le non remboursement par les assurances maladies et les nombreuses restrictions sont des problèmes qui ont été souvent relevés lors de nos entretiens et questionnaires. *Informations* : elles sont facilement accessibles par internet et les médias, mais malgré tout, certains patients désirent recevoir d'avantage d'informations adaptées à leur situation. *Association* : Contrairement aux informations récoltées lors de nos entretiens avec les professionnels, la création d'une association n'est pas, selon les patients, une ressource indispensable.

**Conclusion :** Il apparait clairement qu'un remboursement par les caisses maladies et qu'une révision de la loi sur la PMA seraient bénéfiques. De plus, il semble important que l'information disponible soit personnalisée par les médecins.

Ces résultats sont toutefois peu représentatifs compte tenu du nombre restreint de questionnaires récoltés.

**Mots clés :** procréation médicalement assistée – difficultés – loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) – associations

Juillet 2012

# Devenir parents, à quel prix?

## Perception des difficultés rencontrées par les couples lors d'une procréation médicalement assistée

Nathalie Jauslin, Camille Meuwly, Clothilde Morzier, Marie Schwery, Gaëlle Weatherill  
Congrès IMCO juillet 2012

### Introduction

On constate une augmentation des demandes de recours à la Procréation Médicalement Assistée (PMA). Les démarches pour accéder à ces techniques sont nombreuses et contraignantes.

### Objectifs

Mettre en évidence les principales difficultés perçues par les couples lors de leur recours à la PMA et souligner celles qui sont les moins explorées.

Les couples ont-ils accès à assez d'information? Serait-il bénéfique de mettre en place une association? La loi sur la PMA est-elle trop restrictive?



### Méthodologie

- Lecture d'articles et de rapports de santé publique.
- Entretiens avec une gynécologue, une spécialiste en médecine psychosomatique, un biologiste, une juriste, une conseillère en santé sexuelle et reproductive, une éthicienne, une psychologue et un pasteur.
- Formulaire de 18 questions fermées et 2 questions ouvertes distribués aux patients/tes par des médecins du Centre de Procréation Médicalement Assistée de Lausanne (CPMA) ainsi que par des gynécologues en cabinets privés.

#### Bibliographie:

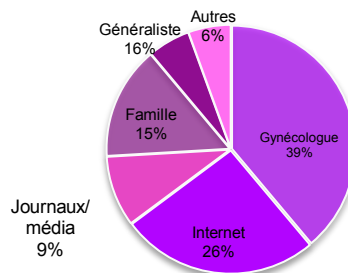
Message relatif à l'initiative populaire «pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction artificielle (Initiative pour une procréation respectant la dignité humaine, PPD)» et à la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée. Feuille fédérale (1996), 3, 197-300.  
De Geyter C, Assisted reproductive medicine in Switzerland. Medical intelligence; 2012. Swiss Med Wkly. 2012 ;142.  
Bleichenbacher M, Heitlinger E, Imthurn B, au nom du groupe AGART. La vision de la procréation médicalement assistée en Suisse. Bulletin des médecins suisses ; 2010. 91, 1373-77.  
Salama S, Grynberg M, Lamazou F, et al. Assistance médicale à la procréation, principaux aspects biologiques, médicaux et éthiques. La revue du praticien, 2008, 58, 319-25.  
Van den Broeck U, Emery M, Wischmann T, et al. Counseling in infertility : Individual, couple and group interventions. Patient Education and Counselling ; 2010, 81,422-28.

### Résultats

Distribution de 51 questionnaires et retour de 31 réponses dont 18 femmes et 13 hommes. < 30 ans: 2 personnes, 30-40 ans: 17 pers. et >40 ans: 12 pers.

Principales thématiques relevées par le questionnaire :

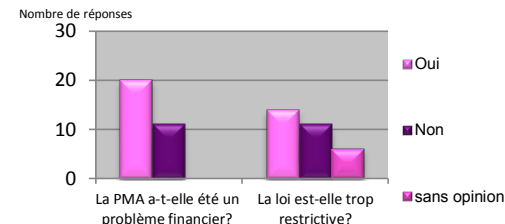
**1. Manque d'information ?** Internet et les médias, entre autres, permettent aux patients une bonne accessibilité aux informations. Malgré cela, certains en souhaitent plus venant directement du corps médical.



Graphique 1 : Sources d'information

**2. Nécessité d'une association ?** Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la mise en place d'une association n'est pas perçue comme importante pour de nombreux couples. En effet, cela ne leur semble pas utile car ils reçoivent suffisamment de soutien de la part de leurs proches, ainsi que du corps médical.

**3. Sentiment d'injustice ?** Une loi très restrictive sur la PMA et le non remboursement de certains traitements par l'assurance maladie sont deux aspects vécus comme une injustice par les couples. En effet, contrairement à la plupart des pays européens, la Suisse interdit notamment le don d'ovocytes et la congélation d'embryon empêchant ainsi certains couples d'avoir accès à un traitement optimal. De plus, le prix des techniques les plus utilisées s'élève à une moyenne de 10'000 francs, restreignant l'accès à la PMA pour certaines classes sociales.



Graphique 2 : Financement

### Conclusion

1. Etant donné la multitude d'informations disponibles, il est important que celles-ci soient redirigées et filtrées par les médecins pour qu'elles soient adaptées à chaque couple.

2. Le fait de recourir à une association serait, pour certains patients, stigmatisant. En effet, ils se sentiraient catalogués comme malades, alors que beaucoup gardent l'espoir de vivre une grossesse spontanée.

3. Bien que l'infertilité ne soit pas un problème qui mette en danger la vie des personnes, le recours à une PMA a des conséquences tout aussi importantes que d'autres traitements médicaux qui sont pris en charge par l'assurance. Par conséquent, le traitement de l'infertilité devrait, selon l'avis des couples et des professionnels, être remboursé dans son ensemble.

Suite aux discussions que suscite la loi, une révision est en cours afin de lever certaines restrictions. Ces modifications sont très attendues tant de la part des professionnels que des patients.

Notre étude est limitée par le nombre restreint de questionnaires distribués.

#### Remerciements:

Nous tenons à remercier toute l'équipe du CPMA de Lausanne, et plus particulièrement la Dresse Emery et le Dr. Chanson pour leur soutien et leur collaboration. Nous remercions également Mme Besse, la Dresse Wunder, la Dresse Darwiche, Mme Simon, Mme Fisher et M. Corbaz pour nous avoir accordé de leur temps. Enfin nous remercions le Dr. De-Vallière pour son aide tout au long du travail.